

**TABLEAU SYNTHÈSE DES TARIFS APPLICABLES AU CSSMI**

	OBJET	TARIFS DE RÉFÉRENCE <sup>1</sup>	INDEXATION <sup>2</sup>	TARIFS APPLICABLES 2023-2024	TARIFS APPLICABLES 2024-2025
<b>SERVICES DE GARDE (SEJ-18)</b>	- Frais facturés aux parents pour un élève inscrit de façon régulière au service de garde (2 périodes ou plus par jour)	Max. 8,95 \$	T1 et Gazette officielle	Max. 9,20\$	Max 9,50 \$
	- Frais facturés aux parents pour un élève inscrit de façon sporadique	Max. 3 \$/h par enfant	T1 et Gazette officielle	Max. 3.05\$/h par enfant	Max. 3.15\$/h par enfant
	- Les services de base lors des journées pédagogiques	Max. 15,30 \$	T1 et Gazette officielle	Max. 15.75\$	Max. 16,20\$
	- Frais chargés aux retardataires	Max. 10 \$ aux 15 minutes de retard par famille	T1	Max. 10 \$ aux 15 minutes de retard par famille	10,30\$
	- Frais pour chèque sans provision	Selon les frais prévus à l'entente bancaire	Selon les frais prévus à l'entente bancaire	Selon les frais prévus à l'entente bancaire	Selon les frais prévus à l'entente bancaire
<b>TRANSPORT SCOLAIRE (SEJ-08)</b>	- Tarification du transport du midi	400\$ par enfant et max 800\$ par famille si le nombre d'élèves utilisateurs s'élève à 15.	T2	Coût réel par autobus divisé par le nombre d'élèves utilisateurs de cet autobus. 400\$ par enfant et max 800\$ par famille si le nombre d'élèves utilisateurs s'élève à 15.	Coût réel par autobus divisé par le nombre d'élèves utilisateurs de cet autobus <sup>3</sup> 550\$ par enfant et max 1100\$ par famille si le nombre d'élèves utilisateurs s'élève à 15.
<b>TRANSPORT SCOLAIRE (SEJ-08)</b>	- Tarification projet pédagogiques particuliers centre de services scolaire (primaire et secondaire)	250 \$ par enfant Max. 500 \$ par famille	T2	250 \$ par enfant Max. 500 \$ par famille	253,75 \$ par enfant Max. 507,50\$ par famille
	- Places disponibles (primaire et secondaire)	60 \$ par enfant Max. 120 \$ par famille	T2	60 \$ par enfant Max. 120 \$ par famille	60,90 \$ par enfant Max. 121,80 \$ par famille
<b>SURVEILLANCE DES DÎNEURS (SEJ-08)</b>	- Tarification familiale pour la surveillance des dîneurs au préscolaire et au primaire, sans égard de la classe ou de l'école fréquentée, incluant l'école des Érables	Max 3 \$/h par enfant par jour	T1 et Gazette officielle	Max. 3.05\$/h par enfant	Max. 3,15\$/h par enfant
	- Tarification pour la surveillance des dîneurs au secondaire sans égard de la classe ou de l'école fréquentée	Max. 70 \$ par jeune par année	T1	Max. 70 \$ par jeune par année	72,10 \$
<b>SERVICES ALIMENTAIRES (RM-12)</b>	- Primaire Repas complet de 2 articles	s.o.	RM-12	s.o.	7,75 \$
	- Primaire : Repas complet de 3 articles	7,75 \$		7,75 \$	8,25 \$
	- Primaire : Repas complet de 4 articles	8,25 \$		8,25 \$	8,75 \$
	- Secondaire: Repas complet de 2 articles	7,75 \$		7,75 \$	8,00 \$
	- Secondaire : Repas complet de 3 articles	7,75\$		8,25 \$	8,50 \$
	- Secondaire : Repas complet de 4 articles	8,25 \$		8,00 \$	9,00 \$

<sup>1</sup> Les montants de référence sont les montants déterminés en 2022-2023 au *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* ou en 2023-2024 lorsque le tarif initial est prévu dans la politique SEJ-08 ou la pratique de gestion RM-12.

<sup>2</sup> T1 : Taux applicables aux services et correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars qui précède et mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet. T2 : Les taux applicables aux tarifs du transport des élèves en PPP sont indexés annuellement au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, conformément au taux d'indexation en transport scolaire inscrit dans les règles budgétaires ministérielles pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

<sup>3</sup> [Considérant l'augmentation substantielle des coûts en 2024-2025, un plan d'atténuation sera mis en place pour soutenir les parents.](#)